



**Présents** : Mmes Béatrice AUBRY - Marie-Noëlle BALLARE - Juliana CHOPARD - Marie-Laure FRIEZ - Séverine HENRY.

MM. Frédéric BLANC - François DIOGUARDI - Denis WEISS.

**Absents avant donné procuration** : Mme Bénédicte PIGUET à Mme Séverine HENRY - M. Alex THOMAS à M. Frédéric BLANC.

**Absent** : M. Mohamed KADOURI.

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Noëlle BALLARE.

### **Approbation de la dernière réunion du Conseil Municipal du 17 avril 2026**

La lecture du procès-verbal de la réunion du 17 avril 2026 n'appelle aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité par les membres présents du Conseil Municipal.

### **Commission communale des impôts directs : proposition des commissaires**

Madame le Maire expose :

Selon les termes de l'article 1650 du code général des impôts, il est institué une commission communale des impôts directs dans chaque commune. Dans les communes de moins de 2000 habitants, cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires.

Ces commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la Commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées aux divers impôts directs locaux soient équitablement représentés.

Pour l'essentiel, la commission intervient aux fins d'évaluation des valeurs locatives qui servent d'assiette aux impôts directs locaux.

Madame le Maire propose la liste jointe en annexe de 24 contribuables : 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques.

Titulaires			Suppléants		
Civilité	Nom	Prénom	Civilité	Nom	Prénom
Madame	AUBRY	Béatrice	Madame	BLANC	Elisabeth
Monsieur	BILLOD	René	Madame	COMMUNIER	Pascale
Madame	DECHAMBENOIT	Laurence	Monsieur	COURTOT	Jean-Bernard
Monsieur	DIOGUARDI	François	Madame	PIET	Mélanie
Monsieur	HENRY	David	Monsieur	BILLOD	Christophe
Madame	LEMERCIER	Martine	Madame	ILTIS	Martine
Madame	LLEDO	Florence	Madame	MARTIN	Hélène
Madame	RICHERT	Agnès	Monsieur	MATTHEY DE L'ENDROIT	Valentin
Monsieur	ROY	Quentin	Monsieur	FRAPPART	Christophe
Monsieur	KADOURI	Mohamed	Monsieur	SALAS	Francisco
Monsieur	VASSELET	Régis	Monsieur	VIZINOT	Jean-Marc
Monsieur	WEISS	Denis	Madame	PEDROSA	Christine

### **Amendes de police 2026 : demande de subvention**

Madame le Maire expose :

La répartition de la somme allouée au titre des amendes de police entre les communes et groupements de communes de moins de 10 000 habitants est faite par le Conseil Départemental. Les opérations financées doivent concerner les transports en commun ou la circulation routière.

Ainsi, elle propose de soumettre un dossier de demande de subvention pour l'installation d'un miroir au niveau du 19 grande rue, afin de sécuriser la sortie des véhicules du 12 grande rue.

2 devis ont été sollicités

Société HELIOS : montant des travaux estimés à 1 190 € HT soit 1 428 € TTC.

Société SIGNAUX GIROD : montant des travaux estimés à 2 245 € HT soit 2 694 € TTC.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **SOLLICITE** une aide financière auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental au titre des amendes de police.
- **VALIDE** le devis de la société HELIOS (1 190€ HT, 1 428€ TTC)
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2026.

## **Conseil Départemental : groupement de commandes relatif à la fourniture et à la livraison de dispositifs de signalisation verticale, permanente et temporaire**

Madame le Maire expose au Conseil municipal l'opportunité et l'intérêt pour la commune d'adhérer au groupement de commandes proposé par le Conseil départemental du Territoire de Belfort, qui lui permet de bénéficier de tarifs avantageux en matière de fourniture et de livraison de signalisation verticale, permanente et temporaire.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de signalisation verticale, permanente et temporaire, organisé par le Conseil départemental du Territoire de Belfort, coordonnateur du groupement.
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, qui sera passée entre l'ensemble des membres du groupement, et autorise Madame le Maire à la signer au nom et pour le compte de la commune.
- **AUTORISE** Madame le Maire à passer des commandes dans le cadre de ce marché pour ce qui concerne les besoins de la commune.

### **Questions et informations diverses**

#### **❖ Demande de subventions**

RAS

#### **❖ Demandes d'Urbanisme**

Accord de la déclaration préalable pour un ravalement de façade au 32 Grande rue

Dépôt d'une déclaration préalable pour la pose d'une clôture au 1 rue de la Millerate

Dépôt d'une déclaration préalable pour la pose d'une pergola au 9 rue de Dorans

Accord du permis de construire modificatif modifiant le nombre de logements au 12 Grande rue

#### **❖ Information sur les devis validés par Madame le maire**

Entretien des espaces verts

Prestataire : Entreprise CAILLODS

Mission : Tonte des espaces verts

Tarif : 64,80 € TTC/heure

Durée estimée : 72 heures

Coût total : 4 665,60 € TTC

Balayage de la commune

Prestataire : FSC Services

Date prévue : Vendredi 22 mai 2026

Forfait transfert de la balayeuse : 148,80 € TTC

Forfait balayage : 533,25 € TTC (soit 128,15 € TTC/heure pour 3 heures)

#### **❖ Élections sénatoriales 2026 - Élection des délégués et suppléants des conseillers municipaux**

Conformément au décret n° 2026-301, vendredi 5 juin 2026 doit obligatoirement avoir lieu l'élection des délégués et suppléants du Conseil Municipal en vue de participer à l'élection sénatoriale du 27 septembre 2026.

#### **❖ Fourrière**

Élection du bureau validée lors de la réunion du 23 avril 2026.

❖ - **SGII (Syndicat de gestion des bâtiments intercommunaux)**

Présidence : le Maire de Bermont est reconduit dans ses fonctions de président.

Action menée : nettoyage de l'église réalisé par les élus.

❖ - **Association de chasse de Botans**

Assemblée générale prévue le 13 mai 2026 à la salle des 3 fontaines.

❖ - **Opération « une rose un espoir »**

Le 22 mai 22, la Municipalité est invitée à Meroux pour le bilan de l'opération 2026.

La séance est levée à 21h05  
Fait à BOTANS, le 22 mai 2026

Madame le Maire,  
Marie-Laure FRIEZ



La secrétaire de séance,  
Marie-Noëlle BALLARE

